VENTES AUX ENCHERES.

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jacob Emmer, No. 110,837, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C. Lots vacants, résidences et manufactures du Troisième District. Tonnellerie rue Chartres, entre les rues Montegut et Clouet. 731-33 rue Elmira. 722-24 rue Pauline. 830-32 rue Pauline. 1243-45 rue France. 1237-39 rue Marais. 634-36-38-40 rue Independence. 826 rue Pauline. 1281-83 rue France. 1219 rue Marais. 3620 rue Urquhart. 7 lots dans l'Ilet des rues N. Robertson, Villeré, France et Lesseps.

A la vente aux enchères, le JEUDI 3 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans cette ville, par Louis Hufft, Encanteur, en vertu et en obéissance à un ordre rendu le 29 avril 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 177, borné par les rues Independence, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par le No. 6 sur un plan de L. H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1859, déposé dans le bureau de E. Bouny, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 722-24 rue Pauline. Acquis par un acte devant A. Dortocourt, ancien notaire, daté le 17 juillet 1886, Bureau des Aliénations, Livre 127 page 34.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 244, borné par les rues Pauline, Independence, Burgundy et Dauphine, lequel lot commence à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds, deux pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, et est désigné par la lettre A sur un croquis de Edgar Pilie, voyer, daté le 19 juillet 1907, ensemble avec les améliorations No. 826 rue Pauline.

Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même Ilet dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 244, désigné par la lettre B sur le même croquis, commençant à une distance de soixante-quatre pieds, trois pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure trente-quatre pieds onze pouces de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, portant les numéros municipaux 830-832 rue Pauline. Tous les deux lots ci-dessus acquis par acte devant Félix J. Dreyfous, notaire, daté le 14 juillet 1887, Bureau des Aliénations, livre 127, page 366.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droist, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 476, borné par les rues Urquhart, Marais, Independence et Congress, désigné par le No. 12 sur un plan de J. A. Pueyo, daté le 8 juin 1848, déposé dans le bureau de Adolph Mazureau, ancien notaire de cette ville, et mesurant trente-deux pieds, onze pouces et deux lignes de face à la rue Urquhart, par cent dix pieds en profondeur, connu comme No. 3620 rue Urquhart, acquis par acte devant F. D. Charbonnet, notaire, daté le 19 juin 1891, Bureau des Aliénations, Livre 140, page 83.

Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Royale, Montegut et Clouet, désignés par les lettres B, C, D, E, F et G sur un croquis établi par Edgar Pilie, voyer, daté le 19 avril 1896 et annexé à un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, daté le 13 avril 1896 dans l'affaire de la liquidation de l'Olympic Club. Suivant accordé au dit croquis les dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent en mesure américaine, comme suivant, à savoir: Lot B mesure trente-et-un pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Chartres, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-sept pieds. Les lots C et D mesurent chacun trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-sept pieds. Le lot E mesure trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Montegut de cent trente-sept pieds, et une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes, alors se resserant, sept pieds, six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement avec la rue Clouet, vingt-et-un pieds, six pouces et trois lignes et vingt-trois pieds, onze pouces et sept lignes en largeur sur la ligne à l'arrière. Les lots F et G mesurent chacun trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 5 décembre 1906 comme par un acte du shérif civil, Bureau des Aliénations, Livre 209, page 356.

Un certain lot de terre, avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 175, borné par les rues Elmira, Congress, Royale et Dauphine, et désigné par la lettre A 1, sur un croquis établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 26 juin 1878, annexé à un acte devant E. Grima, notaire, daté le 23 novembre 1878, et mesure en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Elmira par cent vingt pieds entre lignes parallèles, et portant les numéros municipaux 731-733 rue Elmira. Acquis par Jacob Emmer de Alvin B. Cooper, par un acte devant Frederick Zengel, notaire, le 16 avril 1890, Bureau des Aliénations, Livre 133, page 451, et acquis par acte de rédemption devant F. D. Charbonnet, notaire, le 2 octobre 1891, Bureau des Aliénations, Livre 142, page 298, et subséquemment transféré à Mme J. Eckendorff, et revendu par elle à Jacob Emmer par acte devant J. P. Sullivan, notaire, le 5 septembre 1907, Bureau des Aliénations, Livre 208, page 181.

Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 503, borné par les rues N. Robertson, N. Villeré, France et Lesseps, et désignés par les Nos. 2, 8, 9, 10, 11, 14 et 21, sur un plan ou croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 19 février 1908, accordé au dit plan ou croquis de voyer, les dits lots mesurent en mesure américaine comme suivant: Lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue France par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Le lot 11 mesure trente-et-un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue France par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues France et N. Robertson. Le lot 14 mesure trente-et-un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Lesseps par une profondeur de cent huit pieds onze pouces entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et N. Robertson. Le lot No. 21 mesure trente-et-un pieds de face à la rue Lesseps par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Acquis par plusieurs actes passés devant F. D. Charbonnet, notaire de cette ville, daté le 27 juin 1902, Bureau des Aliénations, Livre 184, page 476, le 6 octobre 1900, Bureau des Aliénations, Livre 180, page 21. Acte devant John Watt, notaire de cette ville, le 15 février 1902, Bureau des Aliénations, Livre 189, page 100, et par jugement No. 80,209, Cour Civile de District, le 5 septembre 1907, Bureau des Aliénations, Livre 216, page 182.

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, bénéfices, avantages et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, connue par les Nos. 634-36-38-40 rue Independence dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 136, borné par les rues Independence, Chartres, Congress et Royale, formant le coin des rues Royale et Independence, et mesurant comme suivant, à savoir: Soixante (60) pieds onze (11) pouces de face à la rue Independence par une profondeur de quatre-vingt-dix-huit (98) pieds, neuf (9) pouces et quatre (4) lignes entre lignes parallèles et de face à la rue Royale, la totalité d'après un plan établi par Edgar Pilie, député voyer de la ville, le 1er juillet 1897, annexé à un acte devant H. L. Loomis, notaire, le 17 juillet 1897. Acquis par Jacob Emmer de James E. Billington, par acte devant Fred Zenzel, notaire, le 23 septembre 1899, Bureau des Aliénations, Livre 171, page 725.

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No. 470, borné par les rues France, Marais, Lesseps et Urquhart, ensembles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, désignés par les lettres A, K, U et Y sur un certain croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 26 avril 1913, lesquels dits lots mesurent comme suivant: Le lot A mesure trente-deux pieds de face à la rue France, par une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues France et Marais, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées comme Nos. 1201-1203 rue France. Le lot K mesure trente-deux pieds de face à la rue France par une profondeur de cent neuf pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues France

VENTES AUX ENCHERES.

Par LOUIS HUFFT

et Urquhart, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 1243-45 rue France. Le lot U mesure trente-deux pieds de face à la rue Marais par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et Marais, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 1237-39 rue Marais. Le lot Y mesure trente pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Marais commençant à une distance de cent dix-huit pieds du coin des rues France et Marais, par une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes égales et parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos. 1219 rue Marais et étant une partie du même Ilet de terre acquis par feu Jacob Emmer par acte devant A. J. Villeré, ancien notaire, daté le 7 mars 1898, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 159, page 301.

Conditions: Comptant. Dix pour cent à être déposés au moment de l'adjudication et le restant au moment du passage de l'acte de vente devant Law. N. Jahn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.
LOUIS H. BURNS, Avocat.
mai 2 9 16 23 30—juin 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux enchères par Louis Hufft.
Succession de Florestine Hughes, No. 111,963, Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division C. Cottages doubles avantageusement loués sur une rue pavée, 1200-1202 rue Joseph, et 1204-1206 rue Joseph.

Par LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido, le JEUDI 20 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et en obéissance à un ordre rendu et signé le 13 avril 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 43 (Hurstville), borné par les rues Joseph, Arabella, Perrier et Prytania, d'après un croquis établi par Walter J. Seghers, voyer, daté le 2 octobre 1912 et annexé à un acte No. 85 de 1913, passé devant F. J. Dreyfous, notaire. Le dit lot est désigné par la lettre A et mesure, d'après le dit croquis, trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix pieds et formant le coin des rues Joseph et Perrier. Acquis: Bureau des Aliénations, Livre 260, page 77.

Un lot de terre dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 43, décrit ci-dessus, désigné par la lettre B sur le dit croquis et mesurant trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix pieds et lequel lot touche le lot A et est à 30 pieds du coin de la rue Perrier. Acquis: Bureau des Aliénations, Livre 255, page 53.

Un certain lot de terre dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le même Ilet 43 décrit ci-dessus; le dit lot est désigné sur le dit croquis comme lot E et mesure trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, commençant à une distance de 120 pieds du coin de la rue Perrier.

Propriété par indivis, avec le demandeur et le dit défunt et acquis par eux de H. Singer, devant F. J. Dreyfous, notaire, à la date du 9 avril 1913. Bureau des Aliénations, Livre 260, page 77.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit d'une année ou un de deux années à la demande de l'acquéreur. Le crédit du reste de la dite vente à être assuré par des billets de l'acquéreur, à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent intérêts par année de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les causes usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats au cas de procès, la dite propriété à être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance à être transféré au possesseur des billets et l'acquéreur aura à payer en plus et au-dessus de son enchère, toutes les taxes de la propriété de l'année 1915, acte de vente à être passé devant l'Hon. Fred Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.
C. C. FRIEDRICHS, HAROLD A. MOISE, Avocats.
avril 14 18 25—mai 2 9 16 20

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Nofore Zagame.—No. 112,120, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Div. C. Très joli cottage simple, 1823 rue Marigny. 3 lots au coin des rues Hennessey et Baudin. 5 lots au coin des rues Galvez et Painters. 1 lot rue Barrett, 1 lot rue Marigny.

JEUDI 27 mai, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à la vente aux enchères, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour ci-dessus citée, signé le 23 avril 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations, etc., Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 882, borné par les rues Marigny, Prieur, Roman et Mandeville, étant une partie du lot No. 10 et mesurant en mesure française 30 pieds de face à la rue Marigny par 120 pieds en profondeur. Améliorations No. 1823 rue Marigny.

2e. Trois lots de terre, etc., Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 787, borné par les rues Hennessey, Banks, Solomon et Baudin, désignés par les Nos. 15, 16 et 17. Les dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hennessey par 111 pieds, 10 pouces et 3 lignes en profondeur. Le lot No. 15 forme le coin des rues Hennessey et Baudin.

3e. Cinq lots de terre, etc., Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Painters, Johnson ou Miro et Arts, désignés comme lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9, se touchant et mesurant comme suivant: Lots 5, 6, 7 et 8, chacun, 29 pieds, 2 pouces, 2 lignes de face à la rue Painters, par 110 pieds en profondeur. Lot No. 9, 29 pieds 3 pouces de face à la rue Painters, par 110 pieds en profondeur. Le lot No. 5 forme le coin des rues Painters et Galvez.

4e. Un lot de terre, etc., Sixième District de cette ville, dans l'Ilet 710, borné par les rues Robert, Barrett, Peters et la ligne de séparation entre le Faubourg Avart et Rickerville, désigné comme lot No. 20 et mesurant 30 pieds, 9 pouces, 7 lignes ⅝ de face à la rue Barrett, par 150 pieds 8 pouces sur une ligne la plus près de Rickerville, le séparant du lot No. 19, et 130 pieds 6 pouces sur la ligne la plus près de la rue Robert, le séparant du lot No. 21, et 28 pieds, 4 pouces et 1-3 de ligne en largeur à l'arrière.

5e. Un lot de terre, etc., Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 1212, borné par les rues Mandeville, Espagne, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No. 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Marigny, par 120 pieds en profondeur.

Conditions: La moitié ou plus comptant, le solde, s'il y en a, sur un crédit d'un an, avec 8 pour cent d'intérêt annuel, garanti par des billets de lien du vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs auront à payé les taxes de 1915, contribution sur les ventes, et payer pour les actes de ventes devant Emanuel L. Weil, notaire, bureau 214 Bâtisse Hennen, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur,
821 rue Gravier.
avril 25—mai 2 9 16 23 27

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'André Hero Jr., No. 108,431, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B. En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sera vendu aux enchères publiques, au rez-de-chaussée du No. 129 rue Carondelet, entre les rues Poydras et Perdido, LUNDI, le 24 mai 1915, à 11 heures du matin, un grand coffre-fort avec combinaison, une montre et chaîne en or et un bouton de faux-col diamant; et le même jour et à la même date à midi, au numéro No. 3441 rue Dryades, au coin de la rue Delachaise, les meubles et autres mobiliers décrits dans l'inventaire de ces procédés. Conditions: Comptant.

W. H. FITZPATRICK,
Encanteur, Bureaux No. 322 rue Baronne.
mai 12 16 23 24

AVIS AUX CREANCIERS

Lyman C. Reed vs. United Electric Mfg. Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,514 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le tableau trimestriel présenté par W. P. Conery, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WILLIAM H. BYRNES, Jr., Avocat.
mai 7 11 16

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George H. Dougall, Sr. — No. 110,584 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Par C. A. Tessier & Fils, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI 1er juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à la vente aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 29 avril 1915 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus designée, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Baronne et Calliope, désigné par le No. 3 sur un plan établi par E. Surgi et E. Pessac, daté le 1er mars 1860, et déposé dans le bureau de Félix Percy, ancien notaire, par le No. 2 du livre des plans No. 2, d'après le dit plan le dit lot mesure en mesure américaine, vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, par soixante-trois pieds, onze pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 1717 rue Clio et comprennent une maison de deux étages en bois, couverte en ardoises, résidence simple, sis à l'alignement du trottoir, contenant 10 chambres, hall, bain, galleries, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 30 dollars par mois.

2—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Calliope et Baronne, designé par le No. 32 comme d'après un croquis établi par John H. Braun, daté le 8 décembre 1877, d'après lequel plan le dit lot mesure trente-deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, par cent cinquante-neuf pieds dix pouces en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1719-1721 rue Clio et comprennent une maison d'un étage en bois, avec mansarde, couverte en ardoises, avec deux étages à l'arrière, contenant sur chaque côté 7 chambres, bain, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 16 dollars pour chaque côté. La dite propriété ensemble avec le droit de se servir de l'allée commune entre la propriété et le lot No. 31 du dit croquis, mesurant deux pieds neuf pouces de face à la rue Clio, par soixante-cinq pieds trois pouces en profondeur.

3—Une certaine portion de terre, ensemble avce les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Terpsichore, Carondelet et Euterpe, désignée par la lettre B comme d'après un plan établi par D. E. Seghers, voyer, le 25 juillet 1893, enregistré dans l'inventaire de la succession de Mary B. Caldwell, veuve de P. C. Malone, dans les dossiers de notaire de Hewes T. Gurley, ancien notaire de cette ville et à la dite date. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Euterpe, par une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes sur le côté vers et parallèle avec la rue Carondelet et par une première profondeur de cent treize pieds, dix pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le divisant du lot A, du dit lot B jusqu'à un mur de séparation, d'où le dit lot B mesure deux pouces six lignes sur la ligne parallèle à la rue Euterpe et courant vers la rue Baronne, alors s'élargissant de cela et de là il mesure sur une deuxième profondeur quatorze pieds, à la ligne à l'arrière, laquelle mesure vingt-six pieds et quatre lignes, tout en mesure américaine, la dite portion de terre étant une partie du lot 3 sur un plan établi par C. A. Hedin, daté le 6 avril 1849, déposé dans le bureau de William Christy comme plan No. 57 dans le livre de plans No. 2. Les améliorations sont désignées par le No. 1727 rue Euterpe et comprennent une résidence en bois de deux étages, couverte en ardoise, éloignée du trottoir, contenant 8 chambres, hall, bain, galerie, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 22 dollars 50 cents par mois.

4—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Troisième et Quatrième, le dit lot étant désigné sur un plan établi par Arthur De Armas, ancien voyer, daté le 10 février 1874, par le No. 3, croquis étant marqué par la lettre A, est annexé pour renseignement à un acte de vente passé devant M. Gernon, notaire, le 14 juillet 1874, lequel lot, accordé au dit croquis, mesure trente-et-un pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Dryades, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 2609-2611 rue Dryades et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, éloigné de la rue, contenant de chaque côté 5 chambres, galerie, etc., installé avec service d'égout et d'eau. Louée 12 dollars par mois chaque côté.

5—Une certaine parcelle ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le Faubourg Livaudais, dans l'Ilet No. 137, borné par les rues Dryades, St. Denis, Troisième et Quatrième, mesurant trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes de face à la rue Dryades par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et étant composée du lot No. 12, celui-ci a vingt-cinq pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Dryades, et de six pieds, huit pouces et six lignes du lot No. 11, lequel touche au dit No. 12, aussi pour former ce nouveau lot, comme dit ci-dessus, profondeur de face sur la rue Dryades de trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, éloigné du trottoir, contenant 4 chambres, office, galerie, etc., sur chaque côté, installé avec service d'égout et d'eau et désigné par les Nos. 2613-2615 rue Dryades. Chaque côté est loué 13 dollars par mois.

6—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 293, borné par les rues St. Andrew, Joséphine, Laurent et White, désigné comme lot No. 1 sur un plan de C. N. De Pouilly, daté le 31 mars 1860 et déposé dans le bureau de J. W. Breedlove, ancien notaire, lequel lot mesure trente-et-un pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue St. Andrew par quatre-vingt-deux pieds un pouce en profondeur et de face à la rue Laurent, formant le coin des rues St. Andrew et Laurent (Danneel). Les améliorations sont désignées par les Nos. 2000-2002 rue St. Andrew et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, toilette, etc., de chaque côté, installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 12 dollars par mois.

7—Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et Deuxième, désigné par le No. 11 sur un plan établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 10 février 1874, un croquis duquel marqué par la lettre B est annexé à un acte de vente passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 14 juillet 1874, lequel dit lot mesure accordé au dit croquis, trente-six pieds dix pouces de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1915-1919 rue Troisième et comprennent un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir, contenant 3 chambres de chaque côté, hangar, etc., installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 8 dollars.

8—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et Deuxième, désigné par le No. 12 sur un plan établi par Arthur De Armas, ancien voyer, daté le 10 septembre 1874, un croquis duquel marqué de la lettre B est annexé à un acte de vente par J. H. Walton, encanteur, à Mary B. Caldwell, passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 14 juillet 1874, lequel dit lot touche le lot No. 11 et mesure accordé au dit croquis quarante-quatre pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1921-1923 rue Troisième et comprennent un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, etc. Chaque côté est loué 10 dollars.

9—Deux certains lots de terre, actuellement vacants, situés dans le Troisième District de cette ville, avec tous les droits, voies, etc., qui y appartienent, dans l'Ilet compris dans les rues Independence, Urquhart, Girod (Villeré), et Pauline, désignés par les Nos. 6 et 7 et mesurant chacun trente-et-un pieds quatre lignes de face à la rue Independence par quatre-vingt-quinze pieds trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, et la solde, s'il y en a, sur un crédit de un et deux ans à la demande des acquéreurs, le crédit de la partie de la dite vente à être assuré par le lien du vendeur et hypothèque, billets du dit acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par année, intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès et la propriété à être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance à être transférée au possesseur des billets, l'acquéreur a à payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dûes et exigibles sur la dite propriété, y compris les taxes pour l'année 1915, pour tous les certificats nécessaire sur la dite propriété et pour les actes de vente devant Fraste Vidrine, Esq., notaire, et tous les timbres de contributions indirectes qu'il sera nécessaire de poser sur le dit acte de vente ou sur les billets représentant le prix d'achat. Dix pour cent à être payés au moment de l'adjudication.

JOHN DYMOND, JR., et A. GIFFEN LEVY, Avocats.
mai 1 2 9 16 23 30—juin 1

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ignacio Randazzo.—No. 91,553, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureaux 134 rue Carondelet.

JEUDI le 10 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 3 mai 1915 de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Peters, Gallatin, Ursulines et Hôpital, et mesurant vingt-cinq pieds onze pouces de face à la rue Nord Peters, par une profondeur traversant jusqu'à la rue Gallatin, de soixante-dix-neuf pieds, neuf pouces, une ligne sur le côté de bas, et une profondeur allant à la rue Gallatin sur le côté haut, de quatre-vingt-deux pieds, six pouces, et une largeur et face sur la rue Gallatin de vingt-cinq pieds, deux pouces, cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No. 1123 rue Nord Peters, et comprennent un magasin de deux étages en briques, et habitation contenant magasin et huit chambres.

2. Une certaine étendue ou portion de terrain, située, se trouvant et étant dans la Paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du Mississipi, à une distance d'à peu près 52 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant un demi (½) arpent de face à la dite rivière, par une profondeur de quarante (40) arpents, borné sur la ligne de dessus par du terrain de J. Ingraham et sur la ligne de dessous par le terrain des héritiers Potash, ensemble avec bâtiments, améliorations, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport. La propriété est en bonne condition, a un grand nombre d'orangers portants et une bonne habitation.

Termes: Comptant. Les acheteurs payent les impôts pour 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente, timbres de revenu de guerre et le coût de tous les certificats devant Watts K. Leverich, Esq., notaire, au frais des acheteurs.

HALL, MONROE & LEMANN, ST. JOHN PERRET, Avocats. mai 8 9 16 23 30—juin 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Whitney-Central Trust and Savings Bank, tutrice du mineur S. P. Harper, Jr., vs. Catherine Joséphine Harper, mineure.—No. 110,041, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureaux 134 rue Carondelet.

JEUDI le 10 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 1er mars 1915, et signé le 5 mars 1915, et d'un ordre daté du 4 mai 1915, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, à savoir

Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet 602 du Premier District de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Rendon et Palmyre et l'avenue Hagan, désigné par le No. 22 sur croquis de S. G. Delisle, voyer, daté du 5 novembre 1896, mesurant trente-deux pieds six pouces et deux lignes de face à l'avenue Cleveland, par cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations y appartenant sont désignées par les numéros 3312-3314 avenue Cleveland, et comprennent un cottage double contenant quatre chambres, chambre de bain, etc., de chaque côté. Loyers de $12 de chaque côté.

Termes: Comptant. L'acheteur paye les taxes de 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant John C. Davey, Jr., Esq., notaire, y compris les timbres de revenu de la guerre et le coût de tous les certificats aux frais de l'acheteur.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats.
mai 8 9 16 23 30—juin 6 10

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 112,241.—Succession de Clara Boyie, veuve de Félix Legendre.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 112,241, dans l'affaire intitulée succession de Clara Boyrie, veuve de Félix Legendre, lequel ordre daté et signé du 7 mai 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vais offrir aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311, rue Baronne, le JEUDI 10 juin 1915, les effets mobiliers et la propriété foncière décrite dans l'inventaire de ces procédés, à savoir:

Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursuline, Rocheblave, St-Philippe et Dorgenois, désigné comme lot Un (1), formant le coin des rues Ursuline et Rocheblave et mesurant 39 pieds, 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ursuline, 38 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur l'arrière, 73 pieds, 5 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Rocheblave et 73 pieds, 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté. Les améliorations consistent en un cottage simple connu sous le No. 2592 rue Ursuline. La maison contient un vestibule, salon, chambre à manger, cuisine, trois chambres à coucher et salle de bains, chambre pour domestique. Gaz et canalisation.

Un lot d'effets mobiliers.

Conditions pour les effets mobiliers: Comptant. Conditions pour la propriété foncière: Comptant; l'acheteur devra payer les taxes de 1915 pour Etat et ville, l'impôt fédéral de revenu, ainsi que les frais de l'acte de vente devant Edward Rightor, notaire; l'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat, ne portant ni intérêt ou amende, au moment de l'adjudication, avec

Encanteur, 820 rue Commune.
JAMES LEGENDRE et M. D. DIMITRY, Avocats pour l'exécuteur.
mai 9 16 23 30—juin 6 10

Par KOPPEL & TANSEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage dans l'affaire de la tutelle des mineurs McCabe.

Mme Mary Benvenutte vs. Thomas McCabe et als.

No. 111,536, Cour Civile de District, Division E. Cottages simples avantageusement loués, 3708-10-16 rue Bienville. Par vente aux enchères, MERCREDI 26 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par KOPPEL & TANSEY, G. H. Koppel, Encanteur, Bureaux No. 609 rue Commune. Téléphone Main 1165.

Vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 20 avril 1915, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Telemachus, Bienville, Iberville (anciennement Customhouse) et Cortez, designé comme lot A sur un plan ou croquis de voyer, daté le 12 février 1910, signé par Geo. De Armas, voyer et ingénieur civil, accordé au dit croquis le dit lot mesure 15 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et est composé d'une partie du lot original No. 19. Toutes ces mesures étant plus ou moins. La propriété porte le numéro municipal 3708 rue Bienville.

2—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Telemachus, Bienville, Iberville (ancienne Customhouse) et Cortez, désigné comme lot B sur un plan ou croquis de voyer daté le 12 février 1910, signé par Geo. De Armas, voyer et ingénieur civil, accordé au dit croquis le dit lot mesure 17 pieds 3 pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et est composé des parties des lots originaux Nos. 18 et 19. Toutes les mesures étant plus ou moins. Cette propriété porte le numéro municipal 3710 rue Bienville.

3—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Telemachus, Bienville, Iberville (ancienne Customhouse) et Cortez, désigné comme lot C sur un plan ou croquis de voyer, daté le 12 février 1910, signé par Geo. De Armas, voyer et ingénieur civil, accordé au dit croquis le dit lot mesure 18 pieds de face à la rue Bienville par 120 pieds en profondeur entre lignes parallèles, et est composé d'une partie du lot original No. 17. Toutes ces mesures étant plus ou moins. Cette propriété porte le numéro municipal 3716 rue Bienville.

Conditions: Comptant. L'acquéreur assumera le paiement en plus et au-dessus du prix de l'adjudication des taxes de l'année 1915, le coût de tous les certificats nécessaires à la dite vente et les timbres de contribution de guerre, aussi bien que pour l'acte de vente lequel est à être passé devant Robert Legier, notaire. Dix pour cent seront déposés au moment de l'adjudication.

avril 25—mai 2 9 16 23 30

VENTES AUX ENCHERES.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive d'argenterie, ouvrages en plaqué et dentelles.

Succession de Mlle Mary Percival.

No. 109,058 — COUR CIVILE DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureaux 339 rue Carondelet — LUNDI, le 17 mai 1915, à 11 heures du matin, seront vendus aux enchères publiques en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire intitulée ci-dessus, au rez de chaussé de 339 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido:

Des cuillers en argent, des couteaux avec manches en argent et en nacre, cruches plaquées, couteaux, fourchettes, cuillères plaquées, dentelles, châles dentelés, châle poil de chameau et d'autres articles suivant l'inventaire.

CONDITIONS — Comptant.
M. D. DIMITRY, Avocat.
mai —5,9,16,17

PAR ALBERT L. PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Simple cottage de choix dans le Sixième District, No. 3102 rue Robert, au coin de la rue Barret, à un ilet de la ligne de tramways "New South Claiborne".

Succession de Léon Canton.

No. 112,144, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D. Par Albert L. Paul, Encanteur, Bureau 331 rue Carondelet.

Sera vendu à la vente aux enchères publiques le JEUDI 3 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. En vertu à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 20 avril 1915, la propriété foncière suivante pour le compte de la dite succession, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet 710, borné par les rues Robert, Barret, Peters et la ligne de séparation entre le faubourg Avert et Rickerville, les dits lots sont désignés par les Nos. Un et Deux sur un plan établi par Lafaye et Beandin, architectes, annexé à un acte devant E. Commagre, ancien notaire dans cette ville, daté le 16 septembre 1806, les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert, par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les dits lots se touchant les uns aux autres. Le lot No. 1 forme le coin des rues Robert et Barret. Les améliorations comprenent l'élégant cottage connu comme No. 3102 rue Robert, au coin de la rue Barret, dans une partie de la ville qui se développe rapidement, à un ilet seulement de la ligne de tramways "New S. Claiborne".

Conditions de vente: Comptant; l'acquéreur devra assumer le paiement en plus et au-dessus de son enchère, toutes les taxes de ville et d'état dues de la dite propriété, y compris ceux de l'année 1915. L'acte de vente et le coût des certificats et timbres de contributions indirectes aux frais de l'acquéreur, devant Nicholas E. Humphrey, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
CONRAD G. COLLINS, Avocat.
mai 2 9 16 23 30—juin 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Simple Cottage, No. 215 rue Audubon — Succession de Theresa Philip Blaine.

No. 111,829 — Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans — Division C.

Par ALBERT L. PAUL, encanteur, bureau 331 rue Carondelet — Sera vendu à la vente aux enchères publiques, le JEUDI, 20 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu et en conformité à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 avril 1915, pour compte de la succession ci-dessus nommée, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, etc., avec bâtisses, etc., connu par le numéro municipal 215 rue Audubon et tous les droits, voies, privilèges, situé dans le Sixième District de cette cité, dans cette partie qui était anciennement appelé Grandville, dans l'Ilet No. 48, lequel est borné par les rues Audubon, Magazine, Market et Walnut, mesurant 25 pieds de face à la rue Audubon, commençant à un point qui est à une distance de 125 pieds du coin des rues Audubon et Market, 25 pieds en largeur à l'arrière par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et est la moitié la plus près de la rue Magazine d'une large portion de terre mesurant 50 pieds de face à la rue Audubon, 50 pieds en largeur à l'arrière par 120 pieds en profondeur entre deux lignes parallèles. Les améliorations comprennent le simple cottage connu comme No. 215 rue Audubon.

CONDITIONS DE LA VENTE — Comptant; l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1915, acte de vente et coût des certificats et timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, devant Louis A. Martinet, Esq., notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
MM. KER & FELIU, Avocats.
avril—18,25 mai—2,9,16,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Simple Cottage élégant, No. 632 rue Sud Tonti, entre la Promenade Carondelet et la rue St. Pierre, et sept lots de terre de valeur dans le Sud de la Nouvelle-Orléans, Sub-Division de la Paroisse Jefferson, Lne.

Succession d'Andrew Ebel.

No. 111,780 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Par ALBERT L. PAUL, encanteur, sera vendu à la vente aux enchères publiques, le JEUDI, 20 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 avril 1915, pour compte de la dite succession, à savoir:

1er. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro cinq, de l'Ilet No. 298, borné par Tonti, Miro, St. Pierre et la Promenade Carondelet, sur un croquis et certificat de voyer signé par Edgar Pilie, daté le 12 avril 1909, et annexé à un acte de vente par André Ebel à la "German-American Homestead," passé devant R. J. Dreyfous, notaire, le 20 mai 1909, et mesurant d'après croquis 30 pieds de face à la rue Tonti, 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes sur la ligne à l'arrière, par 95 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur un des côtés et 84 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No. 6. Les améliorations comprennent un cottage de cinq pièces, hangar à l'arrière, service d'eau, et toit en ardoise.

2. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, dans le Sud de la Nouvelle-Orléans, Sub-Division, désignés par les Nos. 44 et 45, dans l'Ilet No. 71, borné par Mathis, et l'avenue Rouchelle, et les rues Septième et Huitième, comme d'après un plan établi par H. O. Smith, ingénieur civil et voyer, en 1913, une esquisse réduite du dit, approuvée par Alf. E. Bonnabel, voyer de la paroisse, le 15 août 1914, et classé dans le bureau du greffier de cour et archiviste de paroisse pour la paroisse de Jefferson, accordé au dit plan, les dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent chacun 25 pieds de face à l'avenue Rouchelle, par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

3. Deux certains lots de terre, situés dans la même paroisse, et Etat et Sub-Division que ci-dessus et désignés comme lots 39 et 40, dans l'Ilet 70, bornés par les avenues Rouchelle et Edison, et les rues Septième et Huitième, comme d'après les mêmes relevés et plan, les lots ci-dessus, et enregistré ou classé dans le bureau du greffier de la cour et l'archiviste de paroisse pour la paroisse de Jefferson, et mesurant, les dits plans déclarent que les lots se touchent les uns aux autres et mesurent chacun 25 pieds de face à l'avenue Edison, par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

4. Trois certains lots de terre, situés dans la même paroisse, et Etat et Sub-Division que ci-dessus et désignés comme lots Nos. 9, 10 et 11 dans l'Ilet No. 26, bornés par les avenues York et Staten, et les rues Troisième et Quatrième, comme d'après plan et les relevés les lots ci-dessus, et enregistré et classé dans le bureau du greffier de cour et archiviste de paroisse pour la paroisse de Jefferson, et mesurant, d'après les dits plans, les dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent chacun 25 pieds de face à l'avenue York, par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les lots ci-dessus comme situés dans une des plus jolies parties de la paroisse Jefferson.

CONDITIONS DE LA VENTE — Comptant; l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1915. Acte de vente, le coût des certificats et les timbres de contributions indirectes aux frais de l'acquéreur devant William R. Ker, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
MM. KER & FELIU, Avocats.
avril—18,25 mai—2,9,16,20

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Armstead—No. 111,216, Cour Civile de District, Division B.

Nouveau cottage double moderne Nos. 2708-2710 rue de Valence, entre les rues Magnolia et Clara. Cottage simple No. 2714 rue de Valence, entre les rues Magnolia et Clara. Aux enchères MERCREDI 9 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne. Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date indiqués ci-dessus, en vertu d'un ordre signé le 7 mai 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

A. Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les terrains et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clara, Arcadia, Upperline et Valence, désigné sous le No. 3 sur un croquis de L. C. Dell'Isle, daté du 10 mars 1898, et mesurant 30 pieds de face à la rue Valence, 30 pieds, 3 pouces et 4 4-5 de lignes de face à la rue Upperline, sur une profondeur du côté le plus près de la rue Arcadia de (84) quatre-vingt-quatre pieds et une profondeur du côté le plus près de la rue Clara de quatre-vingt (80) pieds. L'acte acquis devant J. C. Henriques, notaire, le 14 juillet 1903, livre C. O. 192 folio 500. Désignés comme numéros municipaux 2708-2710 rue Valence, et contenant trois chambres, bain, etc., de chaque côté et loyers par mois.

B. Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, chemins, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, le dit lot désigné par le No. Quatre dans l'Ilet 116, et borné par les rues Valence, Upperline, Clara et Arcadia sur un croquis privé annexé à un acte passé devant F. J. Dreyfous, notaire, le 4 décembre 1899, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de 90 pieds de l'intersection de la rue Valence avec Arcadia, 30 pieds de face à la rue Ursuline, sur une profondeur s'étendant d'une rue à l'autre de 80 pieds sur le côté le plus près de la rue Arcadia et 75 pieds sur le côté envers la rue Clara. Acte acquis devans J. C. Wenck, notaire, le 23 décembre 1901. Désigné comme No. municipal 2714 rue Valence, et contient quatre chambres, etc.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes de l'Etat et de la ville pour 1915. Les actes de vente qui seront passés devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acheteur; celui-ci devra payer l'impôt de revenu. 10 pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
M. D. DIMITRY, JAS. C. HENRIQUES, Avocats.
mai 9 16 23 30—juin 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage — Succession de Rebecca Ranson — No. 100,533 — Cour Civile de District, Division B — Sans limite ou réserve, au plus haut, et dernier, enchérisseur. Propriété de valeur à Alger, 510 rue Newton, entre les rues Nunez et Teche. Par vente aux enchères, le MERCREDI, 19 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur — Sera vendu aux enchères publiques à la date ci-dessus mentionnée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 11 décembre 1914, jugement lu et signé en cour ouverte, le 21 décembre 1914, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée et numerotée ci-dessus, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 155, borné par les rues Newton, Homer, Teche (anciennement Monroe) et Nunez (anciennement Franklin), le dit lot est désigné par le No. 20 de l'Ilet No. 155, et mesure en mesure française, trente pieds de face à la rue Newton, par 120 pieds en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand atelier de forgeron.

CONDITIONS — 1-3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, dans deux ou trois années, le crédit de cette partie de la vente de la dite propriété à être assurée par le privilège et le lien du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Geo. Montgomery, notaire. Dix pour cent seront déposés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. R. KER, Avocat.
avril—18,25 mai—2,9,16,19

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No. 111,319, Division C.—Succession de Charlotte Miller, veuve en premier mariage d'Adam Gauch, veuve en second mariage de James D. O'Brien, veuve en troisième mariage de Philip Beron.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No. 111,319, dans l'affaire intitulée Succession de Charlotte Miller, veuve en premier mariage d'Adam Gauch, veuve en second mariage de James D. O'Brien, veuve en troisième mariage de Philip Beron, le dit ordre daté et signé le 20 avril 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI 27 mai 1915, la propriété foncière décrite dans la liste d'inventaire dans les termes suivants:

Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet 582, borné par les rues Valence, Howard, Clara et Freret, désignés par les lettres A, B, C et D, et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-sept (117) pieds. Le lot A forme le coin des rues Howard et Valence, comme d'après un plan de voyer de George De Armas, voyer et ingénieur civil, à la date du 21 novembre 1910, annexé à un acte devant A. J. Rossi, notaire, à la date du 30 mars 1911. Les améliorations comprennent le nouveau cottage double Nos. 2113-15 rue Valence, contenant de chaque côté quatre chambres et bain, service d'égout et électricité.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 582, borné par les rues Howard, Valence, Clara et Freret, désigné par la lettre E sur un plan de Geo. De Armas, voyer et ingénieur civil à la date du 21 novembre 1910, lequel plan est annexé à un acte de A. J. Rossi, notaire, à la date du 30 mars 1911, lequel dit lot mesure d'après le dit croquis trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard par cent vingt (120) pieds en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double connu comme Nos. 4621-23 rue Howard, contenant cinq chambres et bain de chaque côté, service d'égout et de gaz.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1915, le coût des certificats et les timbres de guerre. Acte de vente devant Anthony J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage des actes de vente. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent (ne portant ni intérêt, ni pénalités) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 820 rue Commune.
CHAS. I. DENECHAUD, Avocat pour l'exécuteur.
avril 25—mai 2 9 16 23 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Patrick Paul Nolan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,371 — Division E — Avis est par le present donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry P. Dart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
mai 12 16 21

Succession d'Ovide C. Blandin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 73,406 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Carrie T. Deslonde, veuve en premier mariage d'Ovide C. Blandin, maintenant l'épouse de Charles Williams, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. W. YOUNG, Avocat.
mai 12 16 21